



Publié sur le site internet de la commune le : 10 mars 2026

MASSAROTTI Yves, président du C.C.A.S. de la commune de Vougy

N° CCASD2026_01

L'an deux mille vingt-six, le quatre mars, à dix-sept heures quarante-cinq, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie, les membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) de la commune de Vougy, sous la présidence de Monsieur Yves MASSAROTTI, président, dûment convoqués.

Date de convocation : 23 février 2026

Nombre de membres en exercice : 7

Présents : 5

Votants : 6 (Saïda BOUACHRAOUI ayant donné procuration à Nathalie PEPIN)

Quorum atteint / Secrétaire de séance : Nathalie PEPIN

MEMBRES	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves – Président	x	
PEPIN Nathalie (nommée secrétaire de séance)	x	
BOUACHRAOUI Saïda		x
GLIÈRE Marie-Christine	x	
RUBIN-DELANCHY Christine	x	
COLLET Jean-Michel		x
AVOGADRO Noël	x	

OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 JUIN 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-23 ;
CONSIDÉRANT les membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) réuni en date du 19 juin 2025 ;
Monsieur le président propose aux membres du C.C.A.S. l'approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2025, dont chaque membre a été destinataire.

Le conseil d'administration du C.C.A.S. après avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du 19 juin 2025.

La secrétaire,

Nathalie PEPIN

Le président,



Yves MASSAROTTI

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil d'administration du C.C.A.S.